

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 03 Septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

L'an deux mil vingt six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-087

Objet de la délibération : Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et de l'intervention consacrée à la santé mentale des jeunes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance des enjeux de santé et de prévention pour la population de la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune de mieux connaître les dispositifs et acteurs locaux intervenant dans le domaine de la santé ;

Madame la Maire donne la parole à Mesdames Camille GUILLOU, directrice, et Sandrine ARNAUD, adjointe au Maire de Vaugneray et membre du conseil d'administration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), afin de présenter au Conseil municipal les missions et actions de la CPTS sur le territoire.

Cette présentation permet d'aborder plus particulièrement la thématique de la santé mentale des jeunes, notamment sur les enjeux de prévention, de repérage des situations de fragilité et d'orientation vers les professionnels et dispositifs adaptés. Elle permet notamment aux élus :

- de mieux connaître le rôle et les missions de la CPTS ;
- d'identifier les acteurs locaux et les dispositifs mobilisables en matière de santé ;
- d'être sensibilisés aux enjeux liés à la santé mentale des jeunes ;
- de mieux appréhender le rôle que peut jouer une commune dans la prévention et l'orientation des jeunes et de leurs familles vers les dispositifs existants.

À l'issue de cette présentation, un échange est organisé entre les membres du Conseil municipal et Mesdames GUILLOU et ARNAUD.

Madame Stéphanie LHOPITAL et Monsieur Yoann MILLES sont volontaires pour être référents au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 ABSTENTION,

PREND ACTE de cette intervention et des informations communiquées relatives à la CPTS et à la santé mentale des jeunes

VALIDE la désignation de Madame Stéphanie LHOPITAL et Monsieur Yoann MILLES en tant que référents du CPTS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Yoann MILLES Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 8 SEP. 2026

Publication ou notification du : - 8 SEP. 2026

Publication site internet le : - 8 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : 08/09/2026